



INTERIM - CDD - CDI



5 bonnes raisons de signer avec Capidys !

1. Recruter les fonctions clés de votre entreprise

Capidys met son **expertise RH** à votre service, en recrutant des **profils hautement qualifiés ou à fort potentiel**, sur des **fonctions clés et stratégiques de votre entreprise**.

Que vous soyez une TPE, PME/PMI ou une grande entreprise, ces futurs collaborateurs contribueront à votre développement et assureront votre succès.

2. Recruter à court, moyen et long termes

Capidys **s'investit pleinement à vos côtés dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences** de votre entreprise. Nous accompagnons également nos intérimaires et nos candidats vers leur **projet professionnel**. Une fois vos besoins en ressources humaines déterminés ensemble, qu'ils soient temporaires ou définitifs, nous vous présentons vos futurs collaborateurs.

3. Recruter au niveau national et international

Capidys étend ses **recherches de profils pointus et ses recrutements au niveau national**. Nos demandes de personnel temporaires ou en CDI nous amènent à positionner des candidats sur tout l'Est de la France, les régions parisienne et lyonnaise, ou encore PACA, sans compter nos opportunités à l'international !

4. Recruter grâce au «paC + Mobilité Capidys»

Capidys fait rimer «recrutement national» avec «accompagnement intégral» en proposant le «paC + Mobilité Capidys». C'est **la garantie d'une intégration réussie sur une autre région !** Nous accompagnons nos candidats dans leurs démarches de recherches de logement, d'emploi du conjoint ou d'écoles pour leurs enfants et d'activités extra-professionnelles.

5. Recruter au succès

Capidys s'engage à vos côtés pour le recrutement de vos futurs collaborateurs en **misant sur la confiance et la transparence**. Lorsque vous nous mandatez sur un recrutement en CDD ou CDI, nous vous présentons des candidatures ciblées en adéquation avec votre demande, **sans engagement de frais ou versement d'acompte de votre part**. Notre prestation de recrutement vous sera facturée dès lors que le candidat retenu aura signé son contrat de travail ou lorsque vous lui aurez remis une promesse d'embauche. **Ceci vous garantit de recruter en toute sérénité !**

Retrouvez tous nos atouts en détail sur www.capidys.com